

# AIDE SPORT, VACANCES et EVENEMENTS CULTURELS – ASV 70 €

Aide globale de 70 €

Ouverture et fermeture des demandes :

Du 01.04.2025 au 30.09.2025 inclus

## COMMENT OBTENIR CETTE AIDE :

Envoyer votre demande au CSE, via le formulaire en ligne sur le site internet du CSE, en joignant les justificatifs suivants :

- ✓ Les billets de train, avion, péage ou tout ticket de transport en lien avec les vacances mentionnant le tarif et la date passée.
- ✓ Une facture de voyages scolaires pour les enfants de l'ayant droit.
- ✓ Une facture de location de séjour, de camping, d'hôtel, de ventes privées sur des voyages ou d'une agence de voyages.
- ✓ Les billets concerts, spectacles, parcs d'attraction, musées ou cinémas.
- ✓ Une Licence de sport – par l'attestation de paiement de l'année en cours.
- ✓ Un Abonnement aux salles, inscriptions aux marathons, courses et divers événements sportifs où vous participez – fournir le reçu / la facture ou l'inscription - une fois l'événement passé.

## ATTENTION

Il faut donc que le justificatif soit daté de l'année en cours, déjà passé et que les dépenses soient réellement engagées

**Pour une première demande ou changement de coordonnées bancaires, merci de joindre votre RIB à votre demande UNIQUEMENT via le formulaire en ligne sur le site internet du CSE**

# CHEQUES CULTURE

Carnet d'un montant de 40 €

Ouverture et fermeture des demandes :

Du 20.01.2025 au 09.02.2025 inclus

## COMMENT OBTENIR LES CHEQUES CULTURE :

Envoyez votre demande au CSE, via le formulaire en ligne sur le site internet du CSE.

## **ATTENTION !**

**L'attribution n'est pas automatique ! Soyez vigilants sur l'information.**

# CHEQUES VACANCES

Carnet de chèques ANCV d'un montant de 50 €, 110 € ou 140 € en fonction du coefficient d'ancienneté.

Ouverture et fermeture des demandes :

Du 17.03.2025 au 06.04.2025 inclus

## COMMENT OBTENIR LES CHEQUES VACANCES :

Envoyez votre demande au CSE, via le formulaire en ligne sur le site internet du CSE.

## **ATTENTION !**

**L'attribution n'est pas automatique ! Soyez vigilants sur l'information.**

# CHEQUES CADEAUX FIN D'ANNEE

Carnet de chèques CADHOC d'un montant défini en fin d'année, selon l'actualité budgétaire

Ouverture et fermeture des demandes :

Du 06.10.2025 au 26.10.2025 inclus

## COMMENT OBTENIR LES CHEQUES CADEAUX :

Envoyez votre demande au CSE, via le formulaire en ligne sur le site internet du CSE.

## **ATTENTION !**

**L'attribution n'est pas automatique ! Soyez vigilants sur l'information.**

# MUTUELLE

Participation de 5,88 € / mois

Pas de démarche particulière

Dans le cadre de la mutuelle obligatoire d'entreprise, seul l'employeur a l'obligation d'une participation financière. Le CSE fait également le choix d'y participer.

# DEPART EN RETRAITE

Carte cadeau offerte par le CSE d'une valeur de 30 €

## SITE INTERNET DU CSE

<https://cse-areams.fr/>

Retrouvez toutes les informations  
de votre CSE sur le site :

- Actualités du CSE,
- PV des séances plénières et des commissions,
- Infos et contacts RP
- Toutes les ASC.



En cas de problème de connexion,  
contactez le CSE via :  
[cse.administratif@areams.fr](mailto:cse.administratif@areams.fr)

## REGLES DE DISTRIBUTION DES ASC :

Être salarié de l'AREAMS en CDI, CDD, stagiaires et apprentissage.

**Rappel : les ASC sont exclusivement réservées aux salariés de l'AREAMS.**

Le CSE se réserve la possibilité de modifier le montant de certaines rubriques selon l'actualité budgétaire.

## PERMANENCES ADMINISTRATIVES :

**Mardi matin et Jeudi après-midi**

Ces permanences ont pour unique but de vous renseigner sur le fonctionnement du CSE et des ASC. En aucun cas, l'assistante administrative ne peut prendre une décision tant que les élus n'en sont pas informés. Ces derniers étudient chaque demande lors des préparations de CSE ou des commissions.

Merci de votre compréhension.



*Activités  
Sociales  
Culturelles*  
**2025**

825 Route de la Roche  
Lieu-dit Le Pavillon  
85310 Rives de l'Yon

Tel : 02.51.62.53.37

Site internet : <https://cse-areams.fr/>  
Contact : [cse.administratif@areams.fr](mailto:cse.administratif@areams.fr)